

LE QUOTIDIEN

JOURNAL INDEPENDANT

RELIGIEUX, LITTERAIRE ET COMMERCIAL.

MERCIER & CIE., EDIT.-PROP.

JEUDI, 17 JUILLET 1879.

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN
17 juillet 1879.

FABIOLA

OU

L'ÉGLISE DES CATACOMBES

Par Son Em. le Cardinal WISEMAN

(Suite.)

Cette lucide explication de l'origine du christianisme fut écoutée avec admiration par tous les assistants, à l'exception de deux. Le jeune guerrier jeta du côté d'Agnès un regard de pitié dédaigneuse qui semblait dire : "Répondrai-je à ce sot, ou me bornerai-je à rire de lui ?" Mais la jeune fille porta un doigt à ses lèvres, et sourit d'un air qui demandait le silence.

—Eh bien, donc, le résultat de tout ceci, fit remarquer Proculus c'est que les Thermes seront bientôt achevés, et que nous aurons de glorieuses réjouissances. Ne dit-on pas, Fulvius, que le divin Diocétien viendra lui-même assister à la dédicace.

—Cela est positif, et à cette occasion les fêtes seront splendides et les jeux magnifiques. Mais nous n'aurons pas si longtemps à attendre ; déjà, et dans un autre but ; des ordres ont été expédiés en Numidie pour que l'on eût à y rassembler avant l'hiver un nombre illimité de lions et de léopards. Puis, se tournant vivement vers son voisin, il lui dit, en attachant un regard curieux sur sa physionomie : "Un soldat valeureux comme vous, Sébastien, doit trouver ses délices dans les nobles spectacles de l'amphithéâtre, surtout lorsque ceux qui en font les frais sont les ennemis des augustes empereurs et de la république."

Le guerrier se souleva sur sa couche tourna vers son interrogateur un visage majestueux et sévère, et répondit avec calme :

—Fulvius, je ne mériterais pas le titre que vous me donnez si je pouvais regarder avec plaisir et de sang-froid la lutte, bien qu'on ne puisse l'appeler ainsi, qui se

livre entre une bête féroce et un enfant ou une femme sans défense, car tels sont ces nobles spectacles, comme vous voulez bien les nommer. Certes, je serai toujours prêt à tirer l'épée contre tout ennemi des princes ou de l'État ; mais je la tirerais tout aussi volontiers contre le lion ou le léopard qui s'élancerait sur un innocent ou un être sans défense, fût-ce même par l'ordre de l'empereur." Fulvius fit un mouvement pour protester, mais Sébastien posa sa main puissante sur le bras du jeune homme et continua : "Écoutez-moi jusqu'au bout. Je ne suis ni le premier Romain, ni le plus noble qui ait pensé ainsi. Rappelez-vous les paroles de Cicéron : " Ces jeux sont magnifiques sans doute, " mais quelle jouissance peut trouver un esprit délicat à voir " un homme faible déchiré par " une bête d'une force prodigieuse, ou un noble animal percé d'une javeline ? " Je ne rougis pas de partager l'opinion du plus grand des orateurs romains.

—C'est nous dire que nous ne vous verrons jamais dans l'amphithéâtre, Sébastien ? demanda Fulvius d'une voix douce, mais où l'on sentait de la raillerie.

—Si vous m'y voyez jamais, répliqua le soldat, ce sera, soyez-en certain, du côté de la victime sans défense et non pas du côté des brutes qui voudraient la déchirer.

—Bien dit, Sébastien, s'écria Fabiola en battant des mains, et je clos la discussion par mes applaudissements. Je n'ai jamais entendu Sébastien prendre la parole que pour exprimer des sentiments nobles et généreux.

Fulvius se mordit les lèvres et tout le monde se leva pour se séparer.

VII. — RICHE ET PAUVRE.

Pendant la dernière partie de la conversation que nous venons de rapporter, Fabius était demeuré comme absorbé en lui-même : il réfléchissait à quelques mots qu'il avait échangés avec Agnès. Avec quelle aisance elle avait su dissimuler son secret ! Mais qui donc pouvait être

l'heureux mortel qui avait déjà su gagner son cœur ? Sa main moire lui en rappelait un grand nombre, mais aucun ne lui semblait justifier cette préférence. Ce présent de riches bijoux surtout l'embarrassait étrangement. Il ne connaissait aucun jeune patricien romain qui pût les posséder, et, si une pareille commande avait été faite dans une des boutiques de la ville, il en eût eu connaissance à coup sûr, lui qui, dans son oisiveté, les parcourait toutes chaque jour. Tout à coup une idée lumineuse lui vint à l'esprit : c'est que Fulvius, qui étalait journellement de nouvelles et magnifiques pierreries apportées de climats lointains, devait être le seul homme capable de lui avoir fait de pareils présents. Il crut aussi avoir remarqué que le bel étranger avait, par moments, jeté du côté de sa jeune cousine des regards qui ne lui permirent plus de douter qu'il ne fût violemment épris d'elle ; et si Agnès semblait ne pas s'apercevoir de l'admiration qu'elle excitait, c'était sans doute une partie du plan de conduite qu'elle avait adopté. Une fois qu'il en fut venu à cette importante conclusion, il se résolut à favoriser les vœux du jeune couple, et à surprendre sa fille, un jour, par le récit de la sagacité qu'il comptait déployer.

Mais il nous faut quitter nos nobles hôtes pour de plus humbles scènes et suivre Syra à dater du moment où elle a quitté l'appartement de sa maîtresse. Quand elle se presenta chez Euphrosyne, la bonne nourrice fut indignée à la vue de la blessure et fit entendre une exclamation de pitié. Mais, reconnaissant aussitôt que c'était l'ouvrage de Fabiola, elle se trouva partagée entre deux sentiments contraires. " Pauvre créature, disait-elle en s'occupant de laver d'abord la blessure, puis de la panser, c'est une affreuse plaie ! Qu'as-tu donc fait pour mériter cela ? Que tu as dû souffrir, ma pauvre fille ! Il faut que tu aies été bien méchante pour attirer un pareil traitement. C'est une blessure

barbare, et cependant elle a été infligée par la plus douce des créatures ! Tu dois être épuisée d'avoir perdu autant de sang ; prends ce cordial pour te remettre—sans aucun doute, tu l'as obligée à te frapper."

—En effet, dit Syra avec un sourire, la faute est tout entière à moi. Je n'avais pas besoin de raisonner avec ma maîtresse.

Raisonner avec elle ! — Raisonner ! Dieux immortels ! a-t-on jamais entendu dire qu'une esclave pût s'aviser de raisonner avec sa noble maîtresse, et surtout avec une maîtresse aussi savante que la nôtre ? Eh ! mais Calpurnius lui-même aurait peur de discuter contre elle. Je ne m'étonne plus vraiment qu'elle ait été si si agitée, qu'elle ne s'aperçût pas qu'elle te blessait. Du reste il faut taire cela ; il ne faut qu'on sache que tu as eu un tort aussi grave. N'as-tu pas quelque écharpe quelque joli voile que l'on puisse mettre autour de ton bras, comme si c'était un ornement ? toutes les autres, je le sais, en ont en quantité, qu'on leur donne ou qu'elles achètent ; mais toi, tu ne sembles pas attacher grand prix à toutes ces jolies bagatelles. Allons voir.

Elle se rendit au dortoir des esclaves, qui était voisin de sa chambre, ouvrit la *capsa* (ou coffre) de Syra et après en avoir bouleversé longtemps le maigre contenu, elle tira du fond un voile carré de étoffe la plus riche, brodé magnifiquement et même orné de perles. Syra rougit beaucoup et la supplia de ne pas l'obliger à porter un objet aussi déplacé pour sa condition, appuyant particulièrement sur ce que c'était un souvenir de jours meilleurs, et qu'elle l'avait conservé depuis longtemps et à grand-peine. Mais Euphrosyne, jalouse de cacher la faute de sa maîtresse fut inexorable, et la riche écharpe fut nouée gracieusement autour du bras blessé.

L'opération étant achevée Syra se rendit à la petite salle située en face de la chambre du gardien de la porte et dans laquelle les esclaves supérieurs pouvaient voir leurs amis. Elle

tenait à la main une corbeille recouverte d'un linge. Au moment où elle passait le seuil, un pas léger traversa la chambre en hâte et vint à sa rencontre. C'était celui d'une jeune fille de seize à dix-sept ans, vêtue de la façon la plus pauvre, mais non sans décence et propreté, qui jeta ses bras autour du cou de Syra, avec un visage si riant, une joie si franche, qu'un témoin de cette scène aurait eu peine à supposer que ses yeux, privés de la lumière, n'avaient jamais connu le monde extérieur.

A continuer.

TRUDEL & ROUTHIER

Libraires

VILLAGE LAUZON

Sont autorisés à prendre les abonnements, annonces, etc., pour ce journal.

ADMINISTRATION.

Le "QUOTIDIEN" comme son nom le comporte paraît tous les jours.

Prix de l'abonnement.

Un an, (payable d'avance)	\$2 00
Six mois	1 00
Trois mois	0 50
Une semaine	0 05
Le numéro	0 01

Les personnes qui nous enverront des correspondances, nécrologies ou autres, écrits voudront bien, autant que possible, nous les faire parvenir à bonne heure durant la matinée.

Aucun écrit ne sera publié sans qu'il soit signé d'un nom responsable.

MERCIER, & CIE
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.
16, Côte du Passage, Lévis.

LÉVIS, 17 JUILLET 1879.

LE BILL DE M. IRVINE

Le bill de M. Irvine pour amender l'acte concernant les chemins de fer en ce qui regarde le mode de convoquer les actionnaires, comporte ce qui suit : " Il sera du devoir du Bureau des directeurs et du secrétaire, de convoquer une assemblée générale des actionnaires, chaque fois que cela leur sera demandé par une requision écrite et signée par un ou plusieurs actionnaires, possédant au moins la moitié du capital souscrit de la dite compagnie. Tout tel secrétaire ou directeur refusant volontairement ou négligeant de convoquer telle assemblée sera passible d'une amende de \$100 ou d'un emprisonnement à défaut de paiement, n'excédant pas trois mois.

Les travaux sur le chemin de fer Québec Central sont poussés avec vigueur. Des centaines d'hommes sont à l'ouvrage. La compagnie espère relier sa voie

a celle du Lévis et Keanebec cet automne.

FANATISME.

Le procès intenté par les Protestants de St. Louis de Gonzague, près de Montréal contre les catholiques pour avoir sorti en procession le jour de Fête-Dieu a été plaidé devant des magistrats anglais à Huntingdon. Renaud, un des processionnistes a été condamné à \$16 et les frais pour avoir assailli Hugh Simons et deux autres nommés Viau et Rémi ont été condamnés à \$18 et \$20 respectivement.

On doit plaider de nouveau devant un jury de la Cour du Banc de la Reine au mois d'octobre. On parle de prendre des procédures contre le prêtre et plusieurs de ceux de la procession, pour savoir si le jour de la Fête-Dieu les catholiques peuvent obstruer les rues et empêcher la circulation.

Est-ce que les catholiques n'ont pas le droit d'exercer publiquement leur culte en Canada d'après le traité de 1763 ; et cependant on voit ces gens criés à la tolérance et rongés par le fanatisme.

L'audace des Nihilistes.

A la demande spéciale du czar, deux détectives, les plus habiles de la chancellerie du général Drenteln ont été envoyés à Jalta pour découvrir la piste des nihilistes qui se cachent dans le palais impérial. Dans la crainte d'être empoisonné, le czar a dû soumettre à des restrictions la vente du poison à Jalta, et un officier de gendarme a été chargé de surveiller la préparation des mets dans la cuisine de Livadia.

L'audace des nihilistes dépasse toute croyance. Ces jours derniers, en se retirant pour se mettre au lit, le czar a trouvé sous ses vêtements de nuit un paquet d'exemplaires de ce tendre journal révolutionnaire : " Terre et Liberté " et à la suite des recherches qui eurent lieu alors, on découvrit une proclamation révolutionnaire, dans le cabinet de l'empereur. Ces actes sembleraient indiquer que les nihilistes ont un agent dans le palais, d'autant plus que les membres de la famille impérial reçoivent avec une touchante régularité les productions de la presse révolutionnaire, et le czar doit employer une assez grande partie de son temps à arracher des mains de ses jeunes fils, Paulet Sergins, ces feuilles dangereuses.

En voyant tous ces attentats contre la vie des rois, c'est bien le cas de dire avec Shakespeare dans Macbeth : " Et le plus près

du trône est le plus près du poignard." et encore : " Etre sur le trône n'est rien, il faut y être en sûreté."

La votation a lieu aujourd'hui dans le comté de Verchères.

Dépêches télégraphiques.

ANGLETERRE.

Londres.—On dit que l'Assemblée des Orléanistes hier était pour s'entendre dans la marche à suivre vu la scission probable des bonapartistes occasionnée par l'impopularité du prince Jérôme Bonaparte.

On dit que plusieurs officiers qui ont assisté à la messe de requiem pour le prince Napoléon à l'église de St. Augustin ont été démis ; d'autres envoyés en Algérie. Les lois qui permettent au gouvernement d'expulser les Jésuites n'ont jamais été rappelés et on pense qu'elles vont être mises en force.

Un correspondant de Rome dit qu'une circulaire a été envoyée à tous les évêques du monde catholique, les appelant à promouvoir un pèlerinage monstre à Rome pour l'Épiphanie.

Un agent du gouvernement canadien part bientôt avec des fermiers du Lancashire qui émigrent à Manitoba.

FRANCE.

Paris.—L'opposition des sénateurs contre le bill de Ferry est due à la clause contre les Jésuites. Il y avait 30 sénateurs d'absents lorsque le comité a été nommé et on croit que cela va faire rejeter le bill. Le comité doit élire pour président Jules Simon adversaire de la clause contre les Jésuites. Le gouvernement peut renvoyer la discussion à six mois. Le gouvernement est dans un impasse avec ce bill.

Dufaure s'oppose à la clause contre les Jésuites et s'il parle contre le bill, c'est certain qu'il sera renvoyé.

Les députés ont voté les estimés pour le service militaire.

Plusieurs députés de la gauche qui ont voté en faveur du bill de l'Éducation se proposent de demander au gouvernement de mettre en force les lois déjà existantes contre les Jésuites.

BELGIQUE.

Un autre placard a été trouvé à Bruxelles sur les murs d'une église, menaçant la vie du roi.

On attribue la froideur des relations diplomatiques entre l'Allemagne et la Russie à la politique financière de Bismark.

ÉTATS-UNIS.

New-York.—Anthony Scarlaviskie, un millionnaire, a été tué par les chars hier matin.

Le thermomètre marquait 102° à l'ombre, hier soir.

Le duc d'Argyle est parti pour l'Europe. Une bourrasque de vent est passée à Pittsfield : deux personnes ont été tuées et trois ou quatre blessées mortellement. Les maisons ont été renversées et les arbres déracinés.

A Boston, on dit que pendant la tempête d'hier, il faisait si noir que l'on a été obligé d'allumer le gaz. Un homme qui naviguait s'est noyé au fort Independence. Un homme et une femme ont été enterrés sous les ruines d'un grand hôtel à la plage de Nantasket et ils ont été blessés à mort.

DEBATS PARLEMENTAIRES

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

La chambre ouvre à 3. h. P. M. Plusieurs projets de loi et pétitions sont présentés.

Un bill de M. Gagnon pour compléter l'abolition du double mandat et ne permettant pas aux Conseillers Legislatifs d'être sénateurs.

M. Gagnon demande un état des dépenses encourues par le Conseil législatif depuis 1867.

M. Duhamel un état des passages gratuits accordés sur le chemin de fer du Nord.

M. Wurtolo propose la seconde lecture du bill pour amender la loi des hôtels. Il dit que son bill veut rendre irresponsables les hôteliers. Le bill rencontre l'opposition des deux côtés de la chambre.

L'Hon. M. Irvine propose la seconde lecture de son bill pour abolir la qualification des députés à l'Assemblée législative. Il dit que la Province de Québec était la seule dans tout le Dominion qui exigeait la qualification de ses membres.

Il veut assimiler notre loi aux autres. M. Wurtolo dit que ce bill affecte notre constitution ; il dit que l'on avait besoin de se hâter pour une semblable mesure.

M. Champagne dit que ce serait une mesure dangereuse et dit que les députés doivent être qualifiés comme les électeurs.

M. McShane dit qu'il était opposé à la loi qui mettait en dehors du parlement les hommes de talent, faute d'argent ou de biens suffisants.

M. Lorranger s'oppose à ce que les membres pour la chambre locale n'aient pas le soin de qualification. C'est, dit-il, le suffrage universel qui commence à lever tête et Dieu sait à quels désordres, que les révolutions cela nous conduirait. Puisque l'on exige la qualification foncière pour les conseillers municipaux, à plus forte raison doit-on l'exiger des membres représentant le peuple de la Province.

On a exigé cette qualification afin que les députés surveillent avec plus de soin les mesures et la législation du gouvernement. Ayant la fortune et des intérêts personnels à conserver, les députés sont plus attentifs à sauvegarder les intérêts du public.

Il y va de l'intérêt propre des députés, le peuple est plus en sûreté.

Sans doute qu'il en est qui ne sont pas favorisés au point de vue de la fortune, qui, cependant sont doués de grands talents, de brillantes intelligences qui pourraient être élus représentants du peuple, faire honneur à la chambre ; mais n'ayant intérêt à sauvegarder, ils ne seraient pas circonspects à sauvegarder les intérêts des autres. Peu leur importe à eux qu'une loi soit bonne ou mauvaise, cela ne les affecte en aucune façon. Cette loi est encore faite dans le but d'éloigner les jeunes gens sérieux de se présenter qui n'ont pas encore le sou, mais qui ne se sont pas donné le trouble de se former une clientèle.

L'Hon. M. Irvine réplique en disant qu'il croit savoir que la majorité de la chambre est contre son projet de loi : il n'a pas envie de le faire adopter cette année, mais il veut faire discuter la question, connaître l'opinion des députés et faire réfléchir le peuple sur l'opportunité d'une pareille mesure. Il continue à réfuter certains arguments avancés par le député de Laval. Il ne croit pas que cette mesure s'il elle était adoptée, ouvrirait la porte au suffrage universel.

Il est contre le suffrage universel et il ne voudrait pas qu'un pareil système s'introduit au Canada.

L'Hon. M. Langelier lui succède. En 1875 il a présenté une loi semblable à celle du député de Mégantic. Il ne croit pas que ce changement entraînerait une révolution ou le suffrage universel. Lors de la présentation de sa mesure en 1875 des députés conservateurs ont voté en sa faveur.

Cette qualification prive la chambre d'hommes de talents qui pourraient faire profiter le pays de leurs lumières et il cite le cas de M. Gerin, l'ancien député de St. Maurice, une belle intelligence, un

conservateur, qui n'a pu siéger et être élu faute de qualification suffisante.

La qualification des députés a été abolie en Angleterre depuis 1858 et il ne s'agit pas que l'Angleterre ait jamais voulu détruire ses institutions, ni se révolutionner.

Au contraire depuis 1853 la chambre des Communes d'Angleterre se compose d'hommes beaucoup plus capables, plus intelligents qu'auparavant, c'est l'opinion de Goldwin Smith. Il cite le cas de Stuart Mills, un écrivain célèbre, un économiste distingué qui disait lui-même, qui ne pourrait pas siéger dans les Communes si la qualification était exigée.

La chambre fédérale n'exige pas la qualification depuis 1874 et pourtant le pays ne s'en est pas trouvé plus mal et les conservateurs à la dernière session ne se sont pas avisés de rétablir la qualification.

Il ridiculise la valeur qu'un homme peut obtenir du moment qu'il a \$2000 en immeubles.

Pourquoi, dit-il, \$1999 ne lui donnerait-il pas le droit pareillement d'être député.

M. Molleur dit que les lois sont faites pour prévenir un danger. M. Loranger a dit que le peuple était pour la qualification et qu'il saurait n'être que des gens qualifiés, eh bien, puisqu'il n'y a pas de danger que le peuple élise des gens non qualifiés pourquoi ne pas essayer cette loi?

M. Racicot se prononce pour la qualification des députés, afin d'empêcher les jeunes gens ou des gens ne valant rien de se présenter.

Il dit que M. Langelier a ridiculisé l'idée que \$2,000 pouvait qualifier un homme. Pourquoi \$1,999 ne pourraient en faire autant? Ceci est un sophisme. On pourrait reprocher des choses du même genre à la loi que propose M. Irvine. On limite par exemple l'âge du candidat, on dit qu'il lui faudra avoir 21 ans, pourquoi 20 ans et 11 mois ne le qualifierait-il pas de même? On ajoute qu'il sera du sexe masculin, n'y a-t-il pas parmi le beau sexe, de grands talents, de belles intelligences qui feraient honneur à la Chambre, pourquoi les éliminer?

M. Taillon se prononce contre le bill. Il dit que cela aurait pour but de faire mettre sur les rangs, n'importe quel candidat pour faire de l'opposition, empêcher une élection par acclamation et faire encourir des frais inutiles.

A la demande de MM. Nelson et Flynn qui voudraient étudier la question avant de se prononcer, les débats sur le bill de M. Irvine sont ajournés à demain.

Après la présentation de plusieurs bills entre autres un de M. Audet pour mieux définir les limites des comtés de Dorchester et Bellechasse, la chambre s'ajoute à 11.15 p. m.

ACCIDENT.

Hier après-midi vers 4½ hrs. M. Louis Pelletier, du village Bienville, et employé au moulin de M. Paradis, rue Commerciale, s'est fait couper les doigts de la main gauche par une scie onde pendant qu'elle était en plein mouvement. Le Dr Beaucaud mandé en tout hâte a fait le premier pansement de la plaie qui, on l'espère, pourra se cicatriser bientôt et laisser la main intacte.

EST-CE UN MEURTRE.

On nous apprend qu'il y a une quinzaine de jours à la fin du mois de juin, deux cultivateurs de la paroisse de St. Pierre de la Rivière du Sud, étaient occupés à poser des bornes à leur terrain, lorsqu'une difficulté survint entre eux deux. L'un d'eux nommé Coulombe ayant un pic dans la main en assa un coup sur la jambe de son voisin nommé Letourneau et lui fit une large blessure.

La gangrène s'est mise dans la plaie, la jambe du malheureux Letourneau s'est mise à enfler et un télégramme d'hier nous apprend que M. Letourneau vient de mourir des suites de sa blessure.

Au moment de mettre sous presse nous recevons un télégramme nous apprenant que trois médecins ayant constaté que la mort avait été causée par la blessure. En conséquence, Coulombe a été arrêté immédiatement.

Deces.

A St Pierre, rivière du sud, à l'âge de 48 ans, M. Angloire Letourneau, cultivateur, après quinze jours de maladie soufferte avec beaucoup de résignation. Il sera inhumé dans cette paroisse, demain matin, vendredi, 18 courant.

FAITS DIVERS

Le voleur Quenneville.—Les jurés dans l'affaire Quenneville ont encore espoir de découvrir les assassins de ce malheureux.

Agent.—M. James K. Ogilvie a été nommé agent consulaire des Etats-Unis aux îles de la Magdeleine.

Les sauvages.—On dit que les sauvages se sont emparés de la demeure du Gouverneur Laté au nord Ouest les communications télégraphiques sont interrompues.

Assermenté.—L'Hon M Langevin a été assermenté hier comme ministre des Travaux Publics. Il y a aujourd'hui séance du Conseil privé à Ottawa.

Empoisonné.—John Defeu, forgeron, est mort le 5 courant à Douglstown, cap Rosier, d'avoir mangé du poison; la mort est venue une demi-heure après avoir mangé ce poison.

Bill.—M Gagnon, député de Kamouraska, propose un bill dans le but d'empêcher la réunion sur la même tête des charges de sénateur à Outaouais et de conseiller législatif à Québec.

Le travail des prisonniers à Montréal.—La corporation fait sortir environ 175 voyages par jour de pierre cassée des cours de la prison. Le montant de la vente du gouvernement à la corporation sera d'environ \$50,000.

Comparution.—Ce matin ont comparu devant Th. Dunn Esq., juge de Paix, trois charretiers accusés d'avoir obstrué le passage au débarcadère. Ils ont été condamnés à \$2 00 chaque, ou 15 jours de prison.

Tirage.—Le second tirage de la loterie du S. C. à S. Joseph de Lévis, devant avoir lieu le 31 courant, les personnes qui desiront encourager cette belle œuvre sont priées de faire parvenir les talons au plus tard la veille.

Action tentée.—Le Dr W. H. Mondelet a tenté une action contre David Tuff, employé de la douane, à Montréal, pour assaut commis sur sa personne, il y a quelques jours, sur la rue Dorchester. La cause sera plaidée lundi prochain en Cour de police.

Notifiés.—On nous informe que les employés du Grand Tronc, depuis Lévis à la Rivière du Loup, ont été notifiés que leurs services n'étaient plus requis, à partir du 1er août prochain.

L'accident du Grand-Tronc.—Joseph Lussier qui a été tué lundi à la barrière de la rue de la Montagne, était très-estimé de ses chefs. La compagnie du Grand Tronc se propose de donner de l'ouvrage à son fils âgé de 21 ans, et de se charger de cinq autres enfants.

Ouragan.—Le vapeur *Corinthian* a été frappé par l'ouragan hier soir, au moment où il passait les rapides, près de Montréal, à l'endroit le plus dangereux. Il faillit y avoir une panique parmi les passagers au nombre de trois cent quarante. Grâce à l'habileté du pilote cependant, le danger a été conjuré.

Frappés d'insolation.—Deux hommes ont été frappés d'insolation, mardi, à Montréal. L'un d'eux est un nommé Therrien, charretier, qui a été frappé au moment où il conduisait une charge de bois dans la partie ouest de la ville. Les résidents de la rue Durocher ont eu la visite de plusieurs voleurs nocturnes ces jours derniers.

Une fortune.—MM. J. J. et Dan Mattocks, de East Toledo, viennent d'apprendre qu'ils auront à partager, avec un grand nombre de parents qu'ils ne connaissent pas, une fortune de cent-cinquante millions de dollars, que leur père a laissée un vieux parent dont ils avaient perdu le souvenir. La fortune les attend à la Banque d'Angleterre.

Un prisonnier hérite de \$165,000. Un individu qui est actuellement sous le coup d'une condamnation à six mois de prison, a reçu ces jours derniers une nouvelle lui annonçant le décès d'un de ses oncles mort à San Francisco dans le mois de juin. Cet oncle laisse une fortune de \$194 000 à partager entre trois neveux dont le prisonnier en est un.

Inutile de dire qu'il attend impatiemment sa libération mais il a encore quatre mois à attendre. Patience mon brave!

Mouches à patates.—Un cultivateur de la Gatineau pour détruire les mouches à patates a amené ses poules dans son champ de patates et à repanda quelques poignées de grains entre les plants de pommes de terre; les poules se sont mises à picoter, et apercevant les mouches à patates, se sont jetées sur elles avec la plus grande avidité, dédaignant même le grain pour ce mets d'un nouveau genre, qui a probablement pour elles une saveur toute particulière. Un de ses voisins a limité son exemple et le résultat a été l'extirpation complète de ce désagréable insecte.

In Memoriam.—La couronne, que la jeunesse canadienne française doit faire déposer sur la tombe du Prince Imperial, est tressée de violettes et d'immortelles. Elle aura cinq pieds de circonférence, sera de forme ovale et portera cette légende: "La jeunesse canadienne française de Québec au prince Napoléon Louis". Le tout sera attaché par une cocarde tricolore, une à un bouquet de feuilles d'érable séchées, retenue par un nœud de crêpe. La confection de ce pieux souvenir est remise aux soins des sœurs du Bon Pasteur.

Un éturgeon monstre.—Un cageux est arrivé au Cap Rouge lundi, avec un éturgeon monstre. En passant près de l'anse de Ste. Croix, ce poisson est sauté hors de l'eau avec tant de force qu'il a fait partir trois pièces de bois attachées au cageux. Les hommes de cage ont d'abord été effrayés de ce mouvement, mais à la fin ils sont parvenus à l'empoigner avec des leviers. Il mesure sept pieds de long, M. Bedard, hôtelier, l'a acheté, et une foule de curieux s'est assemblée pour examiner ce poisson monstre. Deux visiteurs étrangers, qui arrivait de Québec se promenant dans l'après midi, ont demandé à l'hôtelier s'il y avait de la pêche dans les environs. "De la pêche répliqua l'hôtelier venez voir, je vais vous montrer un petit poisson que j'ai pris ce matin."

Les deux touristes ont été très surpris et sont partis avec l'impression que le Cap Rouge était un des meilleurs endroits de pêche du Canada.

Une folie.—Toronto a fait une aussi grande réception au rumeur Hanlan qu'au

gouverneur-général. On a été le chercher en procession aux sons des instruments de musique qui pouvaient l'air. Voici le héros qui s'en vient. Le maire lui a présenté une adresse au nom de la ville et Hanlan a fait un discours.

On l'a conduit comme un triomphateur à travers la ville et le soir on a donné une représentation en son honneur. On parle de lui élever une statue. Tout cela pour un vulgaire rumeur; et que l'on vienne dire maintenant que le siècle n'est pas abruti par la matière. Ah! si quelqu'un avait sauvé la patrie, élevé un édifice pour les pauvres, fait une découverte utile à ses semblables, on en parlerait à peine. Hanlan a des muscles de rhinocéros, il a la force brute, c'est le plus grand homme des temps modernes et il monte à la gloire aux acclamations du monde entier.

Crimes et accidents.

Un homme du nom de Hugh Doherty résidant à Hampton, a été frappé par un train de gravois à un demi-mille de la station de Hampton. Sa tête et l'un de ses bras furent séparés du tronc, et son cadavre fut tellement broyé qu'il n'était plus qu'une masse informe.

Un autre nègre, Henry Ivey, a été exécuté, le 11 juillet, à Greenville (Mississippi). Ivey avait tué sa femme. Il a été pendu en présence d'une foule considérable, composée en majeure partie de gens de couleur. Le malheureux était assisté à ses derniers moments par un ministre de sa caste et les assistants qui se mélangent aux prières, ont dû chanter un hymne, sur la demande du condamné. La chose faite et, après avoir adressé en souriant ses adieux au public, Ivey s'est dirigé lui-même vers la corde et a été lancé dans l'éternité.

Charles Brown et sa femme Annie sont rentrés ivres d'une excursion, l'autre soir à 5 heures, en leur misérable logement du No. 147½, rue Stanton, New-York. La femme étourdie par la boisson s'est jetée sur le lit. Le mari, qui voulait souper, lui a donné quelques coups de poing pour la faire lever, et n'y pouvant parvenir il est sorti seul pour aller boire au cabaret. Il est rentré à minuit et a été fort surpris de trouver sa femme morte. La surprise de Thomas Gulien, père de la défunte, n'a pas été moins grande. Il occupe le même logement et il assistait à la scène de la soirée; mais comme il était ivre, il n'a qu'un souvenir confus de ce qui s'est passé. Le mari a été arrêté et Gulien également comme témoin.

John Davis, homme de couleur a été pendu, il y a deux jours à Smithville, chef-lieu du comté de Brunswick, pour le meurtre d'un nègre nommé Henry McDuffie. Il n'y avait pas eu d'exécution à Smithville depuis 88 ans et plus de 2000 personnes ont assisté à celle-ci.

Le condamné a été conduit en voiture sur le lieu du supplice, assis sur le cercueil qui devait recevoir son corps. Il était correctement vêtu de noir et ne semblait pas ému. Lorsqu'il fut monté sur l'échafaud dressé à un mille du village, Davis écouta religieusement les dernières exhortations des Revd. Windley Wiley et des deux ministres de couleur qui l'accompagnaient. Puis il se livra sans hésitation au bourreau et dix-sept minutes après son cadavre était détaché de la potence.

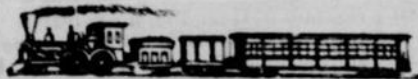
Avant hier un Canadien nommé William Reeves, résident de St. Louis, a tiré trois coups de pistolet sur sa jeune femme, dans la confiserie Dunham, où elle et lui sont employés. Il paraît que, depuis une attaque d'insolation, qu'il a eue l'été passé, Reeves, a le cerveau dérangé, condition mentale qui se traduisait principalement par d'injurieux soupçons contre sa femme, dont, au rapport de tous ceux qui la connaissent, la conduite n'a jamais cessé d'être exemplaire. La vue du sang a calmé la colère du Canadien. Saisi de remords, il s'est agenouillé près de sa femme en implorant son pardon. Elle s'est levée en un incroyable effort de volonté, en entourant de ses bras le cou de son mari elle l'a assuré non-seulement qu'elle lui pardonnait, mais qu'elle l'aimait autant qu'auparavant. La scène a été interrompue par l'arrivée d'un policeman, qui a amené Reeves à la station. Il témoigne un grand repentir, reconnaît hautement l'absurdité de ses soupçons et se dit prêt à accepter le juste châtiment de sa folie. Il est possible que Mme Reeves survive à ses blessures, quoiqu'elles soient très dangereuses.

Deux jeunes gens sont partis samedi pour une excursion de pêche, à Ottawa, et on n'en a pas entendu parler depuis.

Le soir, les familles devinrent alarmées, et elles passèrent la nuit dans une inquiétude que l'on conçoit facilement. Le matin M. Henry et M. Bothwell, les deux pères se rendirent sur les bords de la rivière pour en visiter les rives. En arrivant à Mechanicsville, ils furent informés, qu'un homme avait vu, peu après trois heures samedi après-midi, deux personnes qui se débattaient dans l'eau près des rapides en criant au secours.

Il débarqua sa fille qui avait grand peur et courut à l'endroit où il avait entendu les cris. Les deux malheureux avaient disparu. Quand il les aperçut, il crut qu'ils se baignaient.

Un fermier de London, Ont., nommé W. Ryland, s'est pendu le 3 du courant dans sa grange. On ne connaît pas la cause de ce suicide.



COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LEVIS & KENNEBEC

AVIS est par le présent donné que les soussignés actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de Lévis et Kennebec, possédant plus que la moitié du capital souscrit de la Compagnie convoquent une

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

Des Actionnaires de la dite Compagnie qui aura lieu à la

SALLE LAUZON DE LEVIS MERCREDI

le 13 août prochain, à DIX heures du matin

Pour prendre en considération la présente insolvable condition de la Compagnie et pour considérer quelles instructions, sous les présentes circonstances, sont nécessaires de donner aux directeurs de cette compagnie concernant l'administration de ses affaires.

Québec, 5 juillet 1879.

JAS. G. ROSS,
GEO. IRVINE,
WILLIAM G. WYATT,
J. THOMPSON,
W. SIMPSON,
M. CASS.

9 juillet 1879.

Librairie.

EN VENTE CHEZ
TRUDEL & ROUTHIER
LIBRAIRES

Côte du Passage et Village Lauzon, Lévis.

- Exploration dans l'Afrique australe, par Livingstone 1 vol. relié .60
- Les quatre derniers Valois par M. F. C. 1 vol. relié .50
- Souvenir du chanoine Schmid par l'abbé P. Belet 2 vol. relié 1.20
- Vérité de la religion chrétienne par J. Abadie 4 vol. relié 3.10
- L'âme unie à Jésus-Christ, par Mme la Comtesse de Carado 1 vol. relié .45
- Etude de la mort, par le P. De-Breyne 1 vol. broché 1.10
- Guide de la santé par J. C. Guerin 1 vol. broché .25
- Les Flammes de l'amour de Jésus, par l'abbé D. Pinart 1 vol. broché .60
- Le Mois de Ste. Anne est envoyé franco sur réception de 25 centimes pour les reliés et 15 centimes pour les brochés.

Peinture Elastique

L'EPREUVE DE L'EAU ET DU FEU

Patentée et diplômée à l'Exposition Provinciale 1877.

Les soussignés ont l'honneur d'attirer l'attention du public sur la nouvelle découverte de la Peinture Elastique. Cette peinture est bien supérieure à aucune autre et coûte bien meilleur marché. Elle est d'un beau poli, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de l'eau, elle remplit toutes les petites fissures du bardeau, et peut être appliquée avec un pinceau quelconque, car qu'il que ce soit, n'exige que trois heures de beau temps pour sécher, et donne au bardeau l'apparence de l'ardoise. Nous pouvons hautement la recommander pour la pierre et la brique, ainsi que pour les toits Hangars, Granges, Remises, Clotures, etc., etc. Les toits des bâtisses de la Citadelle ont été peints avec cette peinture, et plusieurs autres bâtisses du Gouvernement de la Puissance.

En vous servant de cette peinture, vous faites une économie de 35 pour cent par jour sur la main d'œuvre, vu qu'elle est délayée prête à être employée.

Un seul gallon couvre 150 pieds.

Defiez-vous de la contrefaçon.

PRIX	
pour 5 gallons	\$ 4 00
" 10 "	7 50
" 20 "	14 00
" 40 "	25 00

Les barils seront chargés extra.

J. ED. DERY & CIE.,

Seuls fabricants de la Peinture Elastique, Marchands à Commission et Encanteurs, No. 22, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

15 juillet 1879.

Pharmacie.

21, Côte du Passage, 21
N.-D. LEVIS.

Non loin de chez ED. BROCHU, passager Assortiment de Drogues, Médecines patentées, Parfumeries, Peignes, Brosses à cheveux etc., etc.

Prescriptions remplies à toute heure.

AUX DAMES :

Un lot varié de jolis chromos pour albums, ornements d'objets d'art et de fantaisie, à très bas prix.

S. MARMET.

H. BEGIN & FRERE Bouchers

Coin de la rue Eden et Côte du Passage Lévis.

Beuf, Lard frais et salé, veau, agneau saucisse, saucisson, andouille, boudin, etc. et tout ce qui concerne cette ligne de commerce.

Le tout vendu aux plus bas prix pour argent comptant.

JOS. ISRAEL GARNEAU, Ferblantier

No. 26, Côte du Passage, Lévis, Maison de Mme. Veuve, Sanschagrín.

A constamment en main : poêles, tuyaux ferblanterie unie et de fantaisie, etc., etc., et tout ce qui concerne cette branche de commerce. Il remplira toute commande qu'on voudra bien lui confier, tels que montage et nettoyage de poêles et tuyaux de toute espèce, couverture de maison en tôle noir ou galvanisée, entourage de poêles, dalles en fer blanc et en tôle galvanisée, etc., etc.

Le tout à des prix raisonnables

JOHN BUCHANAN EPICIER

19, Côte du Passage, LEVIS.

Désire respectueusement attirer l'attention du public sur son fonds de commerce d'Epiceries de première classe, comprenant :

Thee, Cafés, Sucres
Amarinale, Saucées, Epices
Et un assortiment de Marchandises de conserves.
Vins, Liqueurs, et tabacs de premier choix.

AUSI :

Fleur, Grain et Provisions aux plus bas prix pour argent comptant.

AU PILON D'OR

Rue Commerciale No. 86, Lévis.

O. J. DION

Pharmacien

Assortiment général de Pharmacie, drogues, médecines patentées, parfumeries, grains, teintures, etc., etc.

AUSI :

Pour les chaleurs de l'été, liqueurs rafraichissantes de toute sorte à 5 centimes le verre.

EVARISTE LEMIEUX.

NOTAIRE

6, Côte du passage Lévis.

Heures de Bureau : De 9 heures du matin à 8 du soir.

CHARLES DARVEAU,

AVOCAT,

6, Côte du Passage, Lévis. et 12, rue St. Pierre, Québec.

F. X ST HILAIRE & CIE. HORLOGERS & BIJOUTIERS

13, Côte du Passage, LEVIS.

Ont toujours en mains un assortiment complet de montres, horloges, bijoux, lunettes, etc., etc.

Réparation et fabrication de bijouteries de toute espèce.

Le tout à des prix qui défient toute compétition.

L. S. ROBITAILLE CHAPELIER & MANCHONNIER

16, Côte du Passage LEVIS.

Assortiment complet de chapeaux en légèreté et en paille pour hommes, femmes et enfants, cha. eaux de feutre une spécialité.

Vendu à 25 pour cent meilleur marché qu'ailleurs.

Une visite est respectueusement sollicitée.

LOUIS RIVET

Marchand de Tabac, Cigares et Pipes de toutes sortes

No. 80, RUE COMMERCIALE LEVIS.

Une visite est respectueusement sollicitée.

S HARPE Restaurateur

23, Côte du Passage, LEVIS.

Remercie ses nombreux amis et le public en général du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à aujourd'hui. Ils lui invitent de bien vouloir lui faire une visite afin de se convaincre de la grande réduction de ses prix et des réparations immenses qu'il a fait subir à son établissement : Deux magnifiques chambres sont à la disposition des acheteurs.

Les dames sont spécialement invitées. M. Harpe aura toujours en main, bonbons, sucreries, pâtisseries, liqueurs, ginger beer, soda water, Crème à la glace, Nectar, cigares, fruits, légumes et une quantité de jouets pour enfants.

Le tout vendu à des prix qui défient toute compétition.

E. H. PAQUET

Boucher - Charcutier

4, rue St. Etienne LEVIS.

Beuf, lard, mouton, saucisse, boudin, etc., etc. constamment en mains.

Un escompte libéral est accordé aux commerçants sur les commandes de saucisse et de boudin.

Nouveau Magasin d'Epiceries et Restaurant.

Coin des rues St. Joseph et St. Julien vis-à-vis l'Eglise N.-de-Dame côté nord.

Le soussigné informe le public et ses nombreux amis qu'il a ouvert un magasin où il aura toujours les meilleurs thées, cafés, sucres, tabacs, etc. Aussi bonbons, pâtisseries, liqueurs, Ginger Beer, Soda Water, Crème à la Glace, Nectar, Cigares, Fruits, légumes, etc., etc.

Il espère par ses bas prix de mériter l'encouragement du public en général.

NAP. BERNIER,

Epicier et Restaurateur

Coin des rues St. Joseph et St. Julien N.-D Lévis.

ELZEAR BROCHU.

Artiste-Photographe

rue St. Louis, Lévis

Voisin de M. Edouard Brochu, passager.

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un atelier photographique sur la rue St. Louis, porte voisine de M. Ed. Brochu, passager, où il prendra les photographies sur zinc et sur carte, à la douzaine.

Vue stéréoscopique, intérieur et extérieur des bâtisses.

Le tout à très bas prix vu la crise financière.

Il tiendra aussi un assortiment de harnais complet à vendre en gros et en détail et se chargera d'exécuter sous le plus court délai toute commande qu'on voudra bien lui confier, telles que, Harnais double mode américain, aussi : sarceau et couverture de waggon.

ALFRED LEMIEUX,

Syndic Officiel

AGENT D'ASSURANCES

BUREAU DE COLLECTION

No. 25, Côte du Passage, Lévis.

Assurance sur la vie, contre le feu et contre les accidents pris à des taux raisonnables.

Collection de comptes, billets, etc., faits le plus promptement possible